

Produit et équipement d'entretien 2024

APPEL D'OFFRES

Date : Le 15 Avril 2024
Objet : Demande de prix pour équipement et produits de nettoyage
Destinataire : Fournisseur
Expéditeur : Michel Picard, directeur Bâtiments et terrains, UMCE

Des offres de prix pour de l'équipement et des produits de nettoyage pour l'Université de Moncton, campus d'Edmundston (UMCE), et la résidence Louis-Cyr seront acceptées avant 14 h 30, heure avancée de l'Atlantique, le mercredi 24 avril 2024.

Le nom du soumissionnaire (entreprise) ainsi que le nom du représentant devront apparaître sur la soumission, et la soumission doit être envoyée par courriel à michel.picard@umoncton.ca.

L'étude des soumissions sera complétée dans les 7 jours suivant la date de remise des offres et la décision sera basée sur le meilleur prix avec considération sur les effets écologiques des produits. Les produits biodégradables seront considérés comme supérieurs si la performance n'est pas affectée.

Conditions requises :

- Le fournisseur s'engage à fournir la fiche signalétique des produits bien définis selon les normes SIMDUT dans une reliure en trois copies au moment de la livraison.
- Veuillez indiquer les produits que vous êtes incapable de fournir.
- Les produits nommés sont le standard à respecter, toute substitution doit être indiquée avec la soumission des prix.
- La commande devra être complète au moment de la livraison, certaines exceptions seront allouées.
- Le fournisseur s'engage à aviser le directeur des bâtiments et terrains de l'UMCE deux jours avant la livraison de l'équipement et des produits de nettoyage.
- La livraison se fera entre 8 h et 16 h, heure de l'Atlantique du lundi au vendredi.
- La commande de la résidence Louis-Cyr devra être facturée indépendamment et livrée au 170, boulevard Hébert à Edmundston.

- La commande de l'Université de Moncton, campus d'Edmundston, devra être facturée indépendamment et livrée au 165, boulevard Hébert à Edmundston.
- Le soumissionnaire devra être en mesure de livrer les produits commandés 21 jours après la date d'émission du bon de commande.
- Le soumissionnaire devra fournir des étiquettes autocollantes pour identifier les produits sur les bouteilles de produit qui seront diluées. Environ 25 étiquettes de chaque produit qui doit être dilué, selon la politique SIMDUT.
- Le fournisseur devra satisfaire aux conditions énoncées ci-dessus et sera responsable de tout frais associé à la livraison comme indiqué.
- Le fournisseur devra fournir les buses pour le système de dilution selon leur produit.
- Les emballages de produits peuvent varier. La quantité totale doit cependant demeurer au minimum de ce qui est indiqué. Exemple : 10 boîtes de 6 rouleaux par boîte au lieu de 5 boîtes de 12 rouleaux.
- Le fournisseur s'engage à limiter les augmentations de prix au taux de l'indice des prix à la consommation jusqu'au 30 avril 2025.
- Une copie de cette note de service doit être remise, signée et datée comme preuve de prise de connaissance des conditions notées ci-dessus.

Entreprise :

Nom du représentant :

Signature du représentant :

Date :

Pièces jointes :

- Document Excel – Liste de commande 2024